

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL N° 07 DU 5 DECEMBRE 2022, 19H30

L'an deux mil vingt-deux et le 5 décembre à 19 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Beausemblant sous la présidence de monsieur Jean CESA, maire.

Présents : Cesa Jean, Veyrier Camille, Cornillon Joël, Margirier Agnès, Perrin Patrick, Gibot Hervé, Méchain Agnès, Seux Jean-Christophe, Sevenier Stéphanie, Noir Sylvain, Morel Vanessa,

Etait excusé : Nicaise Michel, Carcel Guy pouvoir à Seux Jean-Christophe
Secrétaire de séance : Sevenier Stéphanie
Date de la convocation : 28 novembre 2022

DELIBERATIONS

Délibération : Proposition d'une motion exprimant la préoccupation de la commune concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population

Report du vote afin de connaître l'origine de cette motion


Délibération : Tarifs 2023

Désignation	Tarif en cours	Tarif au 01/01/2023	Remarques
Location buvette de la plateforme Les Bruyères	<ul style="list-style-type: none">▪ 58 € pour les habitants de la commune▪ 94 € pour les personnes extérieures▪ 76 € pour les Comités d'entreprise	<ul style="list-style-type: none">▪ 58 € pour les habitants de la commune▪ 94 € pour les personnes extérieures et les Comités d'entreprise	

Désignation	Tarif en cours	Tarif au 01/01/2023	Remarques
Location de la salle des fêtes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 400 € pour les habitants, les associations et les comités d'entreprise de la commune ▪ 800 € pour les particuliers, les associations et les comités d'entreprise extérieurs à la commune ▪ Caution de 700 € à verser à la remise des clefs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 400 € pour les habitants, les associations et les comités d'entreprise de la commune ▪ 800 € pour les particuliers, les associations et les comités d'entreprise extérieurs à la commune ▪ Caution de 700 € à verser à la remise des clefs 	<p>Les associations communales bénéficient de la gratuité de la salle pour 3 réservations par an</p> <p>A la réservation, un chèque d'un montant de 50% du tarif de location est demandé et encaissé.</p> <p>Le solde est versé par chèque lors de la remise des clefs</p> <p>Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la réservation.</p>
Location de la salle des anciens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 € la journée, en semaine ▪ 150 €, le week-end ▪ Caution de 50 € à verser à la remise des clefs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 € la journée, en semaine ▪ 150 €, le week-end ▪ Caution de 50 € à verser à la remise des clefs 	<p>Gratuité pour les associations communales</p>

Désignation	Tarif en cours	Tarif au 01/01/2023	Remarques
Tarifs des concessions du cimetière et columbarium	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concession trentenaire simple : 160 € ▪ Concession trentenaire double : 320 € ▪ Case trentenaire du columbarium : 350 € ▪ Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concession trentenaire simple : 160 € ▪ Concession trentenaire double : 320 € ▪ Case trentenaire du columbarium : 350 € ▪ Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit 	
Tarifs des tickets de cantine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarif enfant : 3.51 € ▪ Tarif enfant, majoré (inscription hors délai) : 6.00 € ▪ Tarif adulte : 5.52 € ▪ Tarif adulte, majoré (inscription hors délai) : 11.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarif enfant : 3.60 € ▪ Tarif enfant, majoré (inscription hors délai) : 6.10 € ▪ Tarif adulte : 5.60 € ▪ Tarif adulte, majoré (inscription hors délai) : 11.10 € 	
Tarif de la garderie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.33 € la demi-heure 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.38 € la demi-heure 	

Accord à l'unanimité




Délibération : Subventions de fonctionnement

	Montant	Remarque
ADMR Albon Beausemlant Laveyron	300.00	
ALDEVA (Amiante)	250.00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS BANCEL	250.00	
ANCIENS COMBATTANTS ACRDNS	150.00	
BIBLIOTHEQUE SIMONE VEIL	300.00	
BIBLIOTHEQUE SIMONE VEIL	300.00	Subvention exceptionnelle
COMITE DES FETES	350.00	
DONNEURS DE SANG DROME NORD	250.00	
ESND	2 500.00	
FNACA BEAUSEMBLANT LAVEYRON	150.00	
LA PETANQUE	300.00	
LES RESTOS DU CŒUR	200.00	
PECHE ALBON BANCEL	300.00	
RAYON D'OR UNRPA	300.00	
ROCK'DANCE	300.00	
ROCK'DANCE	962.00	Subvention exceptionnelle
SOCIETE DE CHASSE AICA	300.00	
SOU DES ECOLES	4 600.00	
TENNIS CLUB BEAUSEMBLANT	1 100.00	
THEATRE LES BALADINS DES EOLIENNES	209.00	

Il est précisé que :

- Madame Margirier Agnès, secrétaire de l'association Le Rayon d'Or ainsi que de l'association Le Théâtre Les Baladins des Eoliennes n'a pas pris part au vote concernant la subvention allouée aux associations dont elle est membre active.
- Madame Sevenier Stéphanie, trésorière de l'association Le Théâtre Les Baladins des Eoliennes, n'a pas pris part au vote concernant la subvention allouée à l'association dont elle est membre active.
- Madame Morel Vanessa, trésorière de l'association Le Comité des Fêtes, n'a pas pris part au vote concernant la subvention allouée à l'association dont elle est membre active.

Accord à l'unanimité



Délibération : Décision modificative

Chaque année, il faut faire le point sur le provisionnement des créances de plus de 2 ans non recouvrées au 31/12 de l'exercice.

En effet, le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la commune.

Pour cela, il faut constituer une provision à hauteur de 15% des créances de plus de 2 ans non recouvrées.


En pièce jointe : la liste des pièces présentant un retard de règlement de plus de deux ans (au 31/12 de l'exercice).

Afin de pouvoir émettre un mandat d'ordre mixte au compte 6817 d'un montant de 88.08 €, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au 6817.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	24 712.00 €	-62.00 €	62.00 €	24 712.00 €
042 Opérations ordre transf. entre sections	24 712.00 €	0.00 €	62.00 €	24 774.00 €
6817/042	0.00 €	0.00 €	62.00 €	62.00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 637 539.08 €	-62.00 €	0.00 €	1 637 477.08 €
65888/65	1 490 408.08 €	-62.00 €	0.00 €	1 490 346.08 €

Accord à l'unanimité



Levée de séance : 20h35